



DECLARATION LIMINAIRE

CDAS DU 13 SEPTEMBRE 2022

Madame la Présidente,

Cet été, les agents de la fonction publique ont vu leur point d'indice revalorisé à hauteur de 3,5%, et les pensions de retraites à 4%

Enfin! Après cinq années de blocage complet, il était temps, mais force est de constater que ces revalorisations sont loin de compenser la perte du pouvoir d'achat subie ces dernières années, d'autant plus dans une période d'inflation de nouveau élevée.

Au dernier comité technique ministériel, le ministre a annoncé la reconduction du même budget de l'action sociale au titre de l'année 2023. Dans le contexte actuel, c'est une décision à laquelle nous ne pouvons que souscrire, même si là encore, les besoins nécessiteraient un effort complémentaire de la part de notre ministère.

FO Finances veillera à ce que le département de la Moselle bénéficie d'au moins le même budget pour les actions locales décidées en CDAS .

L'autre chantier de l'Action Sociale Ministérielle est la cession des 14 centres de vacances EPAF .

Un an après la décision de vendre, aucune offre concrète n'est arrivée sur les bureaux du secrétariat Général. Conséquences : le maintien en l'état de ses résidences et leur mise en sécurité ont un coût important, supporté par l'EPAF (et non le ministère), ce qui réduit largement les capacités d'actions de cette Association !

L'autre réforme de l'Action Sociale, qui touche directement les départements, est la régionalisation de cette action sociale.

Les délégués régionaux ont été recrutés cet été. Qui sont-ils ? Quel lien et quelles connaissances ont-ils de l'Action Sociale ? Comment vont-ils organiser les délégations , plus particulièrement en Moselle ?

A ce jour, nous n'avons aucune information, alors même que l'application de la réforme devrait être effective au 1/01/2023.

FO Finances sera très attentif aux remontées que pourra faire la délégation, et aux éventuels risques psycho-sociaux qui pourraient arriver avec la réforme.

Sur la restauration collective, FO Finances prend acte de la revalorisation de la subvention interministérielle de 7 %, mais réaffirme également sa revendication de voir revaloriser la valeur faciale des titres restaurant.

Plus particulièrement dans les restaurants financiers de Metz : FO Finances vous a alertée lors du dernier CDAS, et par différents échanges de mel, sur la répercussion de l'augmentation des prix des denrées alimentaires sur les agents des finances. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de l'abandon de l'augmentation du droit d'admission de +10 cts, qui aurait dû s'opérer au 1/09. Mais cet abandon est-il définitif, ou faudra-t-il à nouveau se battre pour empêcher cette augmentation ?

D'autre part, quelles décisions ont été prises pour que les agents des finances de Metz soient traités sur le même plan d'égalité que les autres agents du département bénéficiant d'une convention avec un restaurant ou des titres restaurant, et pour qu'ils bénéficient de l'harmonisation tarifaire décidée par le secrétariat général ?

FO Finances Moselle a porté ses revendications au niveau national.

Lors du CNAS du 7 juillet dernier, le secrétariat général a réaffirmé que les augmentations de tarifs des différents prestataires ne doivent en aucun cas être répercutées sur les rationnaires, et qu'une subvention exceptionnelle pourra être versée aux associations en fin d'année. Les DDFIP doivent avoir une information sur ce sujet dès le mois de septembre.

Où en est-on dans le département de la Moselle ?

L'Action sociale ministérielle est une force que les personnels avec leurs représentants ont su construire et développer depuis de nombreuses années.

La période actuelle nécessite qu'elle soit enrichie par des prestations améliorées et la création de nouvelles pour répondre aux attentes des personnels, avec un réseau qui soit en capacité de répondre à toutes les sollicitations des actifs comme des retraités.

FO Finances Moselle sera toujours aux côtés des agents, dans l'intérêt des agents.



chacun pour tous avec

